



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E59269

VALABLE JUSQU'AU 23/09/2026

ÉDITÉ LE

11/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1992

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 19/09/2024
100 000

Raison sociale : ETABLISSEMENTS BOCQUILLION

1 RUE DU GENERAL LECLERC
70000 NAVENNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VESOUL B 384503298

Siret : 384 503 298 00034

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4035284

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 31815937U 2001

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 31815937U-2001

Téléphone : 03 84 75 03 74

Portable : 06 44 13 18 01

Fax : 03 84 75 42 31

Site Internet : www.bocquillion.fr

E-mail : contact@bocquillion.fr

Responsabilité légale :
GREUSARD JEAN CHARLES GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	26/05/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	04/07/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	08/07/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.